

# REGLEMENT PARTICULIER RALLYCROSS DE LA SARTHE - Lavaré

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **MAINE BRETAGNE** et l'**Ecurie MAMS** organisent les **21 au 23 juin 2019** avec le concours de la ville **Lavaré, Com. Com. des Vallées de la Braye et de l'Anille, Département de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire**, une compétition automobile Nationale de Rallycross intitulée :

### **Rallycross de la Sarthe - Lavaré.**

Le Rallycross de **Rallycross de la Sarthe à Lavaré** compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross.
- La Coupe de France de Rallycross.
- Le Championnat de France Junior, Coupe Twingo R1 et Coupe Féminine.
- Le Championnat de la Ligue Régionale Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat ACO

**F. F. S. A.**  
 PERMIS D'ORGANISATION  
 N° .....**309**.....  
 DATE .....**17.04.2019**.....

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bretagne Pays de la Loire** le **lundi 18 mars 2019** sous le numéro **N°18** et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation **N°** en date du **2019**.

### 1.1. OFFICIELS

Observateur FFSA	<b>PROUST Jean-Michel</b>	<b>3537</b>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<b>HAINRY Bernard</b>	<b>26574</b>
Membres du Collège délégué FFSA	<b>GUILLIER Gilles</b>	<b>2504</b>
Membres du Collège	<b>TATIN Jean Michel</b>	<b>6575</b>
Membres du Collège ( <i>Stagiaire</i> )	<b>CHANCLOU</b>	<b>12330</b>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<b>MOREAU Corinne</b>	<b>156037</b>
Directeur de Course Responsable de l'épreuve	<b>GUILLOU Yves</b>	<b>1995</b>
Directeur de Course adjoint	<b>JAMOIS Pascal</b>	<b>105157</b>
Directeur de Course adjoint Twingo R1	<b>JAMOIS Pascal</b>	<b>105157</b>
Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images <i>Assistant Vidéo</i>	<b>RIBEIRO-DIAS Joël</b>	<b>181208</b>
Adjoints à la Direction de Course chargé de la publicité	<b>HERMELINE Roland</b>	<b>37789</b>
Adjoints à la Direction de Course	<b>BOUETIER Pascal</b>	<b>191335</b>
Adjoints à la Direction de Course	<b>CHEVEREAU Michel</b>	<b>2543</b>
Adjoints à la Direction de Course	<b>GOILLER Stéphane</b>	<b>189942</b>
Adjoints à la Direction de Course	<b>GUILLOU Yveline</b>	<b>5055</b>
Adjoints à la Direction de Course	<b>MENOCHET Patrice</b>	<b>3286</b>
Adjoints à la Direction de Course	<b>MONSALLIER François</b>	<b>4146</b>
Adjoints à la Direction de Course	<b>POIGNANT Steven</b>	<b>144115</b>
Secrétariat Direction de Course	<b>FLEURY CHAUMET Nicolas</b>	<b>181088</b>
Juge de Faits	<b>BOULAY Alain</b>	<b>4498</b>
Juge de Faits	<b>COULON Thierry</b>	<b>4777</b>
Juge de Faits	<b>DESHAYES Philippe</b>	<b>162347</b>
Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents Responsable	<b>TOLLEMER Nathalie</b>	<b>25930</b>
Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents	<b>FROGER Chris</b>	<b>6578</b>

Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents	<b>HERRAULT Marie Laure</b>	<b>222632</b>
Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents	<b>PÉCHON Jean .Jacques</b>	<b>2527</b>
Responsable Pré grille	<b>HERLIN Patrick</b>	<b>9316</b>
Responsable Pré grille	<b>OLLITRAULT Jean Paul</b>	<b>6694</b>
Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA	<b>PEYRICHOU Jean Marc</b>	<b>21124</b>
Commissaire Technique Adjoint et responsable Coupe Twingo	<b>RETO Jérôme</b>	<b>204310</b>
Commissaire Technique	<b>CANO Santiago</b>	<b>35161</b>
Commissaire Technique	<b>PALU Bruno</b>	<b>130242</b>
Commissaire Technique	<b>PALU Théo</b>	<b>252550</b>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la sécurité	<b>BOULAY Dany</b>	<b>2490</b>
Responsable de la remise en état du terrain	<b>BOULAY Dany</b>	<b>2490</b>
Médecin Chef	<b>MAGNE Philippe</b>	
Médecin	<b>BOUZAR Mustapha</b>	
Responsable Classement informatique	<b>HEBERT Franck</b>	<b>7838</b>
Responsable du chronométrage	<b>VEZIE François</b>	<b>205770</b>
Chronométreur	<b>NAUROY Philippe</b>	<b>163037</b>
Chronométreur	<b>SAUVAGE Sylvain</b>	<b>211991</b>
Chronométreur	<b>GAUTIER Nicole</b>	<b>2551</b>
Responsable des vérifications administratives engagements annuels et occasionnels	<b>LEDORMEUR Martine</b> +33685101901 martine.ledormeur@free.fr	<b>219736</b>
Secrétaire du Meeting	<b>DESHAYES Noémie</b> +33625854820 contact-ecurie@mams.fr	<b>252820</b>

**Validation de la liste des Officiels par le Directeur de Course : Yves GUILLOU**

L'organisateur administratif est : **A.S.A MAINE BRETAGNE**

L'organisateur technique est : **ÉCURIE MAMS**



## 1.2. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	<b>Samedi 15 juin 2019</b>
Publication de la liste des engagés	<b>Mercredi 19 juin 2019</b>
Date de de la compétition et lieu	<b>21 au 23 juin 2019</b> <b>Circuit de Lavaré Sarthe</b>
Réunion de coordination (organisée par le Directeur de Course)	<b>Vendredi : 16h00</b>
Vérifications Administratives et Techniques	<b>Vendredi de 17h00 à 19h00</b> <b>Car AFOR et Local Technique</b>
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<b>Vendredi : 18h00 : Salle du Collège</b>
Tirage au sort des ordres de départs de la première manche	<b>Vendredi : 19h30</b> <b>Espace DC</b>
Briefing obligatoire	<b>Samedi : 8h00.</b>
Horaire des essais, organisés par le Directeur de course	Samedi de 8h30 à 12h00
Horaire de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Manches Qualificatives	Samedi à partir de 13h30 : <b>4 tours</b>
Horaire du Warm-up	Dimanche à partir de 8h00 : <b>2 tours</b>
Horaire de la 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> Manches Qualificatives	Dimanche à partir de 9h00 : <b>4 tours</b>
Horaire des ½ Finales et Finales dimanche et nombre de tours	Dimanche à partir de 13h45 : <b>½ Finales : 6 tours – Finales 7 tours</b>
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après chaque finale
Remise des prix après la dernière Finale	<b>Entre l'espace VIP et le Tableau d'Affichage de la Pré-grille</b>
Fin du Meeting	Maximum à 20h00

Ordre de passage des catégories obligatoire pour toutes les compétitions

- Division 4
- Division 3
- Formule de Promotion
- Super 1600
- SuperCars

A l'exception du Warm up ou l'ordre de passage sera différent lors de chaque compétition.

Ordre de passage au Warm up, comme suit : **SuperCars ; Div 4 ; Div 3 ; Formule Promotion ; Super 1600.**

### **1.3. VERIFICATIONS**

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur ou de l'opérateur [www.rallycross-afor.com](http://www.rallycross-afor.com) &/ou [www.circuitlavare72.fr](http://www.circuitlavare72.fr), afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le **jeudi 20 juin**, il devra prendre contact avec le responsable des engagements au numéro suivant : **+33685101901**.

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course.

Tél : **+33680254275** e-mail : [yvesguillou@wanadoo.fr](mailto:yvesguillou@wanadoo.fr)

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

#### **1.3.1. Pilotes engagés à l'année**

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

#### **1.3.2. Pilotes à participation occasionnelle**

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le **vendredi 21 juin 2019 de 17 h à 19 h. Administratives CAR AFOR, Techniques Local technique du Circuit de Lavaré**

## **ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1 ENGAGEMENTS**

#### **3.1.1. Pilotes engagés à l'année**

Pour la procédure d'engagement à l'année se reporter à l'article **3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE** de la réglementation Générale Rallycross 2019.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler **par écrit** son engagement auprès, **Martine LEDORMEUR**

Tél : **+33685101901** e-mail : [martine.ledormeur@free.fr](mailto:martine.ledormeur@free.fr) au plus tard le **samedi 15 juin 2019**.

Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

#### **3.1.2. Pour les pilotes occasionnels**

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : **Écurie MAMS** l'adresser à la personne désignée par l'opérateur.

**Martine LEDORMEUR**  
**L'Océane Saint Germain n°16**  
**56410 ERDEVEN**

**Email : [martine.ledormeur@free.fr](mailto:martine.ledormeur@free.fr) - Téléphone +33685101901**

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au **samedi 15 juin 2019** à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant maximum des droits d'engagement avec la publicité des organisateurs est fixé à :

- 500 € pour les SuperCars et Super 1600
- 500 € pour la Divisions 3
- 500 € pour la Division 4
- 500 € pour la formule de promotion

Pour les pilotes dont l'engagement parviendra au plus tard le **mercredi 19 juin 2019**, le montant des droits d'engagement sera ramené à :

- 400 € pour les SuperCars et Super 1600,
- 380 € pour la Divisions 3
- 370 € pour la Division 4
- 330 € pour la Formule de Promotion

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler **par écrit** son engagement auprès, **Martine LEDORMEUR**  
Tél : **+33685101901** e-mail : **[martine.ledormeur@free.fr](mailto:martine.ledormeur@free.fr)** au plus tard le **samedi 15 juin 2019**.

Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 140 au total (y compris la Formule de Promotion).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement *et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.*

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

### **3.2. EQUIPAGES**

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Championnat de France Junior et Coupe Twingo R1 Rallycross, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

**3.3** Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe, Coupe de marque et formule de promotion. Ainsi que dans chacune des divisions, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France ou la Formule de Promotion.

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. VOITURES ADMISES**

Sont admis les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par division SuperCars, Super 1600, D3, D4 et Coupe TWINGO R1 RALLYCROSS. Chaque division courant séparément.

### **4.4. NUMEROS DE COURSE**

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

## **ARTICLE 5. PUBLICITE**

**Publicité non conforme : refus de départ.**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le **Circuit de Lavaré, situé au lieu-dit "l'Aunay Rond"**. Il est long de **1110 m** et **1133 m** avec le tour joker et la largeur est comprise entre **12 m** et **15 m**. Longueur du tour alternatif **148m**

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du **29/06/2017** sous le numéro **72 12 17 0273. RC Nat 1110 & 1133**

Homologation de la Préfecture de **la Sarthe** Arrêté en date du **5 juillet 2017** (Validité 4 ans).

L'accès au circuit se fait par la **rue du Chêne creux**.

### 6.4. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé **à droite de la Pré-Grille** Un plan détaillé des emplacements nécessaires aux pilotes est joint dans l'**Enveloppe concurrent** et sur le site **MAMS**

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2. PRIX

Les prix suivants seront distribués pour un total de 10080 €, hors formule promotion (Article 10 du règlement du Championnat de France de Rallycross)

COUPE DE FRANCE Division 4 et Division 3									
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	TOTAL
D4	580 €	480 €	360 €	260 €	210 €	165 €	155 €	145 €	2355 €
D3	590 €	500 €	370 €	270 €	220 €	170 €	160 €	150 €	2430 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE Super 1600 et SuperCars									
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	TOTAL
S1600	600 €	500 €	380 €	280 €	230 €	180 €	175 €	170 €	2515 €
SC	630 €	530 €	420 €	320 €	250 €	220 €	210 €	200 €	2780 €

Les prix suivants seront distribués pour un total de 2460€ selon le tableau ci-dessous :

TWINGO R1 RALLYCROSS							
1 <sup>er</sup>	350€	3 <sup>ème</sup>	250€	5 <sup>ème</sup>	180€	7 <sup>ème</sup>	160€
2 <sup>ème</sup>	300€	4 <sup>ème</sup>	200€	6 <sup>ème</sup>	170€	8 <sup>ème</sup>	150€
100€ seront attribués au 1 <sup>er</sup> junior.							

TWINGO R1 RALLYCROSS DAMES					
1 <sup>ère</sup>	250€	2 <sup>ème</sup>	200€	3 <sup>ème</sup>	150€

### 10.3. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque division. Le port de la combinaison est obligatoire

#### 10.4 REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit, **Accueil**, pendant 30 minutes, passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

### ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

#### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 9

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 3 extincteurs (2 poudres + 1 eau avec additif de 9 kg)

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 30

#### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

**Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.**

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation  oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges  oui

### ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique. **Ci-joint**

Horaires détaillés de l'épreuve. **Voir Art 1.2**

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit. **Ci-joint**

Dossier de sécurité. **Ci-joint**



ÉCURIE M.A.M.S.

Dany BOULAY

79, chemin de la Ricordière 72470 SAINT MARS LA BRIERE

☎ : +33685709971 E-Mail : [contact-ecurie@mams.fr](mailto:contact-ecurie@mams.fr) Site : [www.circuitlavare72.fr](http://www.circuitlavare72.fr)

Responsable presse :

Mathieu ANNE e-mail : [mathieu.anne.production@gmail.com](mailto:mathieu.anne.production@gmail.com)

Responsable de la salle de presse

Micheline DESHAYES : Tél. : +33614902463 e-mail : [stefetmimi@orange.fr](mailto:stefetmimi@orange.fr)

Accès Pilotes : Accueil le Vendredi à l'Entrée du Circuit de Lavaré

Une enveloppe sera à votre disposition le vendredi 21 juin à partir de 8h00 à l'accueil situé à l'entrée du circuit de Lavaré

Parc Concurrents :

Ouverture : Vendredi 21 juin de 8h00 à 22h00 et le samedi à partir de 6h00.

Fermeture le vendredi de 22h00 au lendemain matin 6h00 et le samedi de 22h00 à 6h00 le dimanche matin.

Aucun stationnement ne sera toléré dans les allées.

Restriction de circulation des quads et motos :

L'utilisation de motos, scooter et autres quads est strictement interdite dans le parc coureur. Excepté pour le marquage des pneus, le samedi et dimanche matin.

Prévention Incendie :

Chaque structure de pilote devra disposer de deux extincteurs de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 visible et à portée opérationnelle.

Les prolongateurs électriques utilisés pour alimenter les structures doivent être aux normes NFC 15-100, type de câble H07 RN F3G2-5 en 16 ampères. Tout branchement électrique constaté à partir de la borne jusqu'à la structure, dans la structure d'un concurrent et considéré comme dangereux, sera débranché.

Protection de l'environnement :

Une bâche de sol d'au moins 5 m x 4 m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (Huile, hydrocarbures), les pièces mécaniques diverses, batteries, pneumatiques usagés, etc.

Les déchets alimentaires et verres devront être triés et déposés dans des bennes prévues à cet effet.

Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.

Réceptif :

Toute organisation ou réception de VIP de plus de 15 personnes organisée sur le circuit par les pilotes, est interdite sans l'autorisation de l'écurie MAMS.

Commerces & Hôtels & Restaurants :

Bar Tabac jeux & Superette 4 r Gué Long 72390 LAVARÉ Tél : +33243607266

Restaurant "la Toscane" 6 r Gué Long, 72390 LAVARÉ Tél : +33243600803

Hôtel Restaurant KYRIAD.43 boulevard du Général de Gaulle 72400 LA FERTÉ BERNARD

Tél. : +33243938470 & Email : kyriadlafertebernard@wanadoo.fr

Hôtel Restaurant CAMPANILE Rue Robert Schuman Espace du Lac 72400 LA FERTÉ BERNARD

Tél. : +33 2 43 71 15 05 & Email : lafertebernard@campanile.fr

Hôtel Restaurant "le Saint Jacques" Place du Monument 72160 THORIGNÉ SUR DUÉ

Tél. : +33243899550 & Email : hotel.st-jacques.thorigne@wanadoo.fr

Les Chalets du Val de Braye rue du chêne creux 72390 LAVARÉ

Tél. : +33243716707 & +33632286073 & Email : chalets.val.de.braye@orange.fr

Gîte des Ganches D185 72320 SAINT MAIXENT

Tél. : +33243898839 & gitedesganches@free.fr